

Emetteur

**AUDIS SN**  
3 rue jean rédélé  
76370 MARTIN EGLISE  
  
Tél.: 0232146868  
Email: contact@audis.fr

Adressé à

**LA BOUTIQUE**  
Facturation  
POLYCLINIQUE DE BOIS BERNARD  
70 ROUTE DE NEUVIREUIL  
62320 BOIS BERNARD

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3041 - VELOUTE TOMATES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	1	12%	60,46
3032 - CAPPUCCINO VANILLE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	1	12%	60,46
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	2	12%	120,91
3093 - CAFE NUAGE SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	64,50	1	12%	56,76
3090 - CAFE NOIR X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	56,70	2	12%	99,79
3091 - CAFE NOIR SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	58,50	2	12%	102,96
3026 - CAPPUCCINO SUCRE (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	1	12%	60,46

<b>Conditions de règlement:</b>	Règlement à 60 jours	Total HT	561,80
<b>Mode de règlement:</b>	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)	Total TVA 5,5%	30,88
		<b>Total TTC</b>	592,68
		Payé	592,68
		<b>Reste à payer</b>	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
20/01/2025	592,68	Ordre de prélèvement	T250113

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV\\_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)